



Planification de l'étape 2

Musique obligatoire, quatrième secondaire

Valérie Fortin, enseignante
(450) 469-3187 ext 4583
valerie.fortin@csdhr.qc.ca

École secondaire Paul-Germain-Ostiguy
1881, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Québec), J0L 1T0
Web : ostiguy.e.csdhr.qc.ca
Courriel : espgostiguy@csdhr.qc.ca
Téléphone : (450) 469-3187



Planification du cours de musique 4^e secondaire
Étape 2
Enseignante : Valérie Fortin

Compétences	Activités d'apprentissage	Nature des évaluations
Interpréter et créer des œuvres musicales (70 %)	<ul style="list-style-type: none"> - Le djembé (tambour africain) - Organisation et interprétation en équipe d'une structure incluant de la polyrythmie - Exécution des différentes cellules rythmiques - Création 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen pratique individuel et /ou en petite équipe devant l'enseignante pour démontrer les acquis techniques et l'exécution des rythmes travaillés pendant l'étape au djembé. - Remise du document de travail et de la création finale.
Apprécier des œuvres musicales (30%)	<p>Étude de l'histoire et des styles musicaux du début du XX^e siècle (Blues, Ragtime, Jazz, Musique traditionnelle).</p> <p>Étude de l'histoire et des styles musicaux des grandes périodes (ex :Époque Baroque, époque classique...)</p>	Examen de fin d'étape sur les périodes à l'étude. (N.B une section de l'examen portera sur l'audition d'œuvres musicales)

Note importante : La réussite des unités du cours d'art en 4^e secondaire est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.